



DORVAL

AFFAIRES PUBLIQUES ET GREFFE
PUBLIC AFFAIRS AND REGISTRY

60, avenue Martin
Dorval (Québec) H9S 3R4
Tél.: (514) 633-4142
Télécopieur: (514) 633-4138

Le 1 mai 2007

Monsieur Claude Dauphin
Vice-président du comité exécutif
Président de la Commission de la sécurité publique
Ville de Montréal
Direction du greffe
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec)
H2Y 1C6

Monsieur,

Je joins à la présente copie de résolutions adoptées par la Cité de Dorval et, avec les adaptations nécessaires, par la Ville de Pointe-Claire le 23 avril dernier concernant le schéma de couverture de services de l'agglomération de Montréal par le SPVM.

Lors de l'adoption du schéma actuel de couverture et du modèle « police de quartier », l'ouverture en tout temps du poste de quartier 5 avait été considérée essentielle pour assurer une présence continue dans au moins un des comptoirs de service des territoires desservis par les postes de quartier de l'Ouest-de-l'Île, soit les PDQ 1, 3, 4 et 5. L'aéroport Pierre-Elliott Trudeau, situé sur le territoire desservi par le PDQ 5, avait alors aussi été entrevu comme nécessitant la présence continue d'officiers dans un lieu prédéterminé et repérable par le public voyageur.

Comme en font foi les motifs à l'appui des résolutions adoptées, les municipalités de Dorval et Pointe-Claire entrevoient, suite à la mise en œuvre du schéma proposé, une érosion des services offerts à la population, diminution qui irait nettement à l'encontre des objectifs visés lors de l'implantation du modèle « police de quartier ».

Au nom du conseil, je prie donc la Commission de bien vouloir considérer la présente, ainsi que les résolutions l'accompagnant, comme mémoire conjoint de la Cité de Dorval et de la Ville de Pointe-Claire à être déposé lors de la séance de consultation prévue pour le 3 mai 2007.

Veillez accepter, monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Colette Gauthier
Greffière

PJ Résolution CM07 162 – Cité de Dorval
 Résolution – 2007-200 - Ville de Pointe-Claire